



***Avenant à la convention entre
France Active
Savoie Mont-Blanc
et Grand Chambéry signée le 2
juin 2025***

ENTRE :

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry représentée par son vice-président, Luc Berthoud, d'une part,

ET

L'Association France Active Savoie Mont-Blanc, représentée par son Codirecteur M. Melec de Charette, par délégation de la présidente Mme Jocelyne Wasselin, dûment mandatée et désignée sous le terme de « l'Association », N° SIRET : 393 216 080 00068 d'autre part,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'économie sociale et solidaire,

Vu la délibération n°066-25 C du Conseil communautaire du 10 avril 2025 relative à l'attribution des subventions au titre de la compétence économie sociale et solidaire,

Vu la demande de l'association adressée le 2 décembre 2024,

Vu la convention entre France Active Savoie Mont-Blanc et Grand Chambéry signée le 2 juin 2025,

Vu la délibération n°XXXX du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 relative à l'attribution de subventions complémentaires au titre de la compétence économie sociale et solidaire,

Préambule

Ce présent avenant vient modifier la convention signée le 02 juin 2025 entre Grand Chambéry et France Active Savoie Mont-Blanc et plus particulièrement son article 3 relatif au montant de la subvention.

Il apparaît qu'un versement complémentaire est nécessaire pour la bonne mise en œuvre des projets mentionnés ci-dessous.

Celui-ci a été validé par délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 pour un montant de 5 000 euros.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION - modifié

Au titre de l'année 2025, le montant de subvention allouée par Grand Chambéry est de 50 700 euros dont :

- 33 700 euros au titre du fonctionnement global de l'association dans le cadre de ses missions de droit commun,
- 17 000 euros au titre de l'action spécifique « Dispositif Local d'Accompagnement de la Savoie ».

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2025, Grand Chambéry verse un montant total de 50 700 euros à la notification de la convention (premier versement de 45 700 euros effectué en juin 2025).

La subvention est imputée sur les crédits spécifiques économie sociale et solidaire.

La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

France Active Savoie Mont-Blanc

N° IBAN : FR76 1382 5002 0008 7770 7995 810

BIC : CEPAFRPP382

Fait en 3 exemplaires originaux,

Chambéry, le

**Le vice-président
de Grand Chambéry**

Luc Berthoud

**Le codirecteur, par délégation de la
Présidente de France Active Savoie
Mont-Blanc**

Melec de Charette